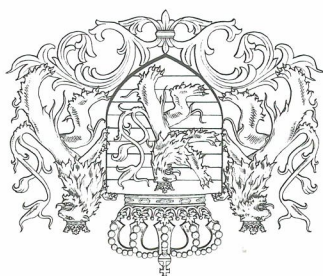


des amendements adoptés par la résolution 2017-I-4 de la Conférence des parties contractantes à la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg, le 9 septembre 1996.

RATIFICATION

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG



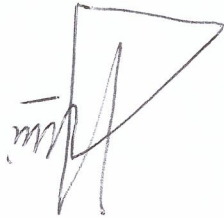
Ayant vu et examiné les amendements adoptés par la résolution 2017-I-4 de la Conférence des parties contractantes à la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg, le 9 septembre 1996.

Nous Henri,
Grand-Duc de Luxembourg,
Duc de Nassau,

Avons approuvé et approuvons ledit Acte, déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé et promettons qu'il sera exécuté et observé dans le Grand-Duché de Luxembourg selon sa forme et teneur.

En foi de quoi Nous avons signé les présentes et y avons fait apposer Notre sceau.

Palais de Luxembourg, le 09 janvier 2020



*Le Ministre des Affaires étrangères
et européennes,*

